



REGLEMENT

RALLYE PHOTOS BIO

ARTICLE I :

Le 1er rallye photo se déroule le 27 juin 2010, 08h30 au club de plongée CSM à la pointe des Nègres et est ouvert à tous les plongeurs (scaphandre ou apnéiste).

ARTICLE II :

L'inscription ne sera prise en compte que sur la présentation de la licence FFESSM en cours de validité, d'un certificat médical de non contre indication à la plongée de moins d'un an et de la carte CMAS ou équivalente pour les scaphandriers. L'inscription est de 16 euros par personne.

ARTICLE III :

Le concours consiste à rapporter une photo de chaque animal sur une liste de 10 animaux. La qualité de la photo n'est prise en compte quand cas d'égalité au classement final, la qualité de la photo doit permettre l'identification de l'individu.

ARTICLE IV :

Quinze minutes avant la plongée, une liste avec photos non immersible vous sera transmise. Elle permettra aux participants de visualiser les différents animaux à photographier. Pour la plongée une liste plastifiée des animaux à débusquer sera fournie et c'est à cet instant que l'heure départ plongée sera notée.

ARTICLE V :

La durée de la plongée est maximum de 50 minutes pour les scaphandriers et plus de 50 bars et de 70 minutes pour les apnéistes.

Tout dépassement du temps sera sanctionné par 1 point par minute supplémentaire.

ARTICLE VI :

La participation au rallye se fait par équipe de deux.

En autonomie pour les niveaux 2 et 3, encadré pour les niveaux 1.

Un D.P. est présent sur le site durant toute la durée du rallye.

L'un des deux plongeurs doit posséder un appareil photo étanche.

ARTICLE VII :

Les plongeurs à la sortie de la plongée doivent venir pointer à la table de l'organisateur qui note l'heure de sortie de l'eau et récupère les photos de l'appareil sur un ordinateur pour la réalisation du classement final.

ARTICLE VIII :

Les résultats du rallye avec le classement final sera affiché une heure après la sortie de la dernière équipe.